



## Commission des finances et des affaires générales

### 05020 - Frais de mission et de déplacements

#### **Proposition de participation d'une délégation du Département du Bas-Rhin au congrès annuel de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à Marseille / Mandat spécial**

#### **Rapport n° CP/2017/372**

#### **Service gestionnaire :**

A620 - Direction des services de l'Assemblée

#### Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le déplacement d'une délégation du Conseil du Département du Bas-Rhin à Marseille au 87<sup>e</sup> congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 87<sup>e</sup> congrès du 18 au 20 octobre 2017 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la participation d'une délégation du Département à cette manifestation dont les débats porteront sur les enjeux financiers des Départements, leurs politiques d'investissement et leur stabilité institutionnelle.

Cette délégation serait composée des huit représentants suivants :

- Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,
- Monsieur BURGER, Vice-Président,
- Madame DELATTRE, Madame GRAEF-ECKERT, Monsieur SUBLON, Conseillers Départementaux,
- Monsieur GARNIER, Directeur Général des Services du Département,
- Madame STAUB, Directrice de Cabinet,
- Madame STENGER, Cheffe de Cabinet.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 6 200 € TTC maximum, comprenant les frais d'inscription au congrès, le transport (avion, train et transport urbain), l'hébergement et les repas.

Il est proposé à la Commission Permanente de délibérer sur l'opportunité de ce déplacement et d'approuver la liste des participants ainsi que la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,*

*- approuve le déplacement en avion ou en train d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 87e congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 18 au 20 octobre 2017 à Marseille ;*

*- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation du Département du Bas-Rhin composée de*

*Monsieur BIERRY, Président du Conseil Départemental,*

*Monsieur BURGER, Vice-Président,*

*Madame DELATTRE, Madame GRAEF-ECKERT, Monsieur SUBLON, Conseillers Départementaux,*

*Monsieur GARNIER, Directeur Général des Services du Département,*

*Madame STAUB, Directrice de Cabinet,*

*Madame STENGER, Cheffe de Cabinet.*

*Elle décide en outre la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement, dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 6 200 € TTC (frais d'inscription au congrès, transport avion, train et transports urbains, hébergement et repas).*

*Elle décide également de rembourser les frais supplémentaires qui seraient engagés le cas échéant par les participants, selon les dispositions en vigueur.*

Strasbourg, le 25/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY